

Association TERRE de BILLIEME
Mr François Vanbervliet, président
Les Jacquins
73170 BILLIEME

Monsieur Jean-Luc Bessard
Directeur régional FRANCE-TELECOM
Direction régionale des Alpes
28 chemin du vieux chêne
BP 98 cedex
38243 MEYLAN

LRAR

Objet : connexion internet haut débit

Monsieur le Directeur,

Il est confirmé à ce jour que le Département a mis à votre disposition les installations nécessaires à l'équipement de l'ADSL et la commune de Billième a signé une convention d'occupation temporaire de biens. (Extrait du compte rendu de la réunion du conseil municipal de Billième du 14-12-2010 ci-dessous :)

« CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE BIENS

Une convention sera signée avec France Télécom, pour une occupation à titre temporaire, précaire et révocable concernant le local mis à disposition pour le fonctionnement du local NRAZO nécessaire au fonctionnement de l'ADSL. La redevance due par le bénéficiaire à la commune sera de 250 euros pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2011. »

Cette convention est opérationnelle à partir du 1^{er} Janvier 2011 pour que vous puissiez en assurer la mise en production et la commercialisation.

Nous attendons de vos services, une réponse rapide sur une **date précise** de mise en commercialisation de ce réseau haut débit sur la commune de Billième, ainsi que les **données techniques et les performances** de ce réseau. En effet, au moment où le référentiel est le **très haut débit**, nous souhaitons que notre commune qui est une des dernières communes de Savoie non encore équipées, ne soit pas dotée d'un équipement obsolète aux performances insuffisantes.

Veillez recevoir Monsieur, nos salutations distinguées,

Fait à Billième le 20 Janvier 2011

Le Président,
François Vanbervliet